

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 3 juin 2010

L'an deux mille neuf, le 3 juin 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 27 mai 2010

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Christian URVOY, Marie Françoise LE LEPVRIER, Philippe GUEGAN, Frédéric BERROD
ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND
LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL
PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN
SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Dominique BLANC, Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON, Georges BREZELLEC
TREVENEUC : Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Dominique BLANC, Martine POIGNONNEC par Mathieu TANON
TREVENEUC : Daniel NORMAND par Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE, Anne LE ROY

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis GAUFFENY

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur, Anne CHATTON secrétaire

----- DELIBERATION N° 2010-067

Agence Locale de l'Energie

Le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc étudie depuis plus d'un an la possibilité de mettre en œuvre une **Agence Locale de l'Energie**.

Les nombreuses réunions de travail qui ont eu lieu ont permis d'aboutir à un accord sur la création d'une agence sur l'ensemble du territoire du Pays sous forme associative, avec les trois missions habituelles d'une telle structure :

- l'Espace Info Energie (EIE)
- le Conseil en Energie Partagé (CEP)
- les actions collectives en matière d'énergie (plan climat territorial par exemple)

Le Comité Syndical du Pays de Saint-Brieuc a validé, lors de sa séance du 26 mars dernier, le principe de création de l'ALE dont la Communauté d'Agglomération et les communautés de communes seraient les membres fondateurs.

Cette association dont l'assemblée Générale constitutive pourrait être envisagée au mois de juin 2010, comprendrait également :

- des membres de droit : Ademe, conseil régional et général, les chambres consulaires, le SDE et la Pays de Saint-Brieuc.
- Des membres associés : les communes, les bailleurs sociaux, les organismes publics ou privés, les experts et les particuliers qui manifestent un intérêt pour la maîtrise de l'énergie et l'environnement.

Pour information, la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) relève du domaine de la concurrence. De ce fait, pour qu'une communauté de communes ou une commune puissent bénéficier du concours de l'agence, il est indispensable qu'elle soit adhérente de l'association.

Rappel : Agence locale de l'énergie

Public visé

Les collectivités locales

Les particuliers

Missions principales

Informier le grand public : espace info énergie et animation

Assister les collectivités locales : le conseil en énergie partagé (CEP)

Mettre en œuvre la politique territoriale sur l'énergie : montage d'actions locales

Gouvernance

Une assemblée générale

Un conseil d'administration

Ressources humaines

6 personnes pour 5 équivalents temps plein

Vu l'avis favorable du bureau du 27 avril 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Approuve l'adhésion de la communauté de communes au sein de l'association de l'agence locale de l'énergie (ci-joint statut)
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette décision.
- Désigne Monsieur Gilbert BERTRAND et Monsieur Daniel NORMAND comme représentants de la communauté Sud Goëlo dont un au sein du conseil d'administration.
